



Grillage posé sur limite mitoyenne d'un terrain en copropriété

Par **purrini**, le **14/10/2008** à **09:56**

je suis en copropriété et mitoyen avec autre copropriétaire dans un lotissement en région parisiennena l'origine il y avait une haie mitoyennernil y a 20 ans en accord avec mon voisin nous avons supprimé cette haie trop envahissante et j' ai posé un grillage entièrement à mes frais et mis des végétaux devant ce grillage sur mon terrainraujourd'hui, le fils de mon voisin a décidé de mettre un canis de 1m.80 de son côté (je n' y vois pas d'inconvénient quoyique pas très esthétique mais là n' est pas le problème) le problème est que ce canis il l' a fixé avec des fils de fer sur mon grillage sans même m' en demander autorisation, comme je lui en ai fait la remarque il m' a dit qu' il était dans son droit compte tenu que le grillage avait été posé sur la ligne mitoyenne qu' il n' avait rien à me demander , et ça en m' insultant et avec beaucoup de violencernje voudrais connaître mes droits réels et vous remercie pour votre réponse